

CONCEPTIONS ERRONÉES SUR LES DROITS DES ANIMAUX : LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX IMPURS

Évaluation: 3.4

Description: L'islam n'encourage d'aucune façon la cruauté envers les porcs et les chiens.

Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [L'environnement](#)

par: Aisha Stacey (© 2013 IslamReligion.com)

Publié le: 14 Jan 2013

Dernière mise à jour le: 14 Jan 2013

L'islam est une religion attachée au concept de compassion. Les musulmans sont encouragés à se montrer compatissants les uns envers les autres, envers toute l'humanité, envers les animaux et envers l'environnement. Dieu est le Très Miséricordieux et toute la miséricorde provient de Lui. Quand le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a expliqué à ses fidèles l'attribut de miséricorde de Dieu, il illustra son explication d'une métaphore sur la compassion que démontrent les mères du règne animal envers leurs petits.^[1]



« Et Nous ne t'avons envoyé (ô Mohammed) qu'en miséricorde à l'univers. » (Coran 21:107)

L'islam se soucie également de donner leurs droits à qui ils reviennent. La loi de Dieu, telle que contenue dans le Coran et la sounnah, s'efforce de protéger les droits de chacun. Les êtres humains ont à la fois des droits et des responsabilités et l'une d'elles est d'assurer le droit des animaux à la sécurité et au bon traitement. Nous sommes responsables, devant Dieu, de faire en sorte que les droits des animaux soient protégés et respectés. La cruauté envers les animaux est un grave péché, qui mérite un sévère châtement.

Le prophète Mohammed a dit : **« Une femme sera torturée en Enfer pour avoir enfermé un chat jusqu'à ce qu'il meure de faim. Elle ne lui donna ni eau ni nourriture et ne consentit pas à le libérer pour qu'il puisse se nourrir des insectes de la terre. »**

S'il est vrai que Dieu a décrété que certains animaux sont impurs (plus particulièrement les chiens et les porcs), cela ne constitue absolument pas un permis pour se montrer cruels envers ces bêtes! Qu'ils soient impurs nous indique tout simplement que nous devons prendre certaines précautions lorsque nous traitons avec ces animaux. Traiter

les animaux, et même les chiens, avec bonté peut nous valoir une grande rétribution, de la même façon que traiter les animaux avec cruauté peut nous mener tout droit en Enfer.

Le Prophète a raconté : « Un homme qui marchait sur un chemin ressentit une grande soif. Il atteignit un puits, y descendit, but, et en ressortit. C'est alors qu'il aperçut un chien haletant et léchant la terre humide tellement il avait soif. L'homme se dit: "Ce chien souffre de la soif autant que j'en souffrais moi-même." Alors il redescendit dans le puits, remplit d'eau sa chaussure et en abreuva le chien. Dieu le remercia et lui pardonna ses péchés.} On demanda au prophète : "Ô messager de Dieu, sommes-nous récompensés pour nos bonnes actions envers les animaux?" Il dit: {Pour toute créature vivante, il y a une récompense à qui leur fait du bien. »[2]

Dieu nous a très clairement dit que la viande de porc est impure et que le chien est un animal impur. Et il ne fait aucun doute qu'une grande sagesse divine se cache derrière ce décret et le musulman se soumet aux commandements de Dieu même lorsqu'il n'en comprend pas les raisons.

« La seule parole des (véritables) croyants, lorsqu'ils sont cités devant Dieu et Son messenger pour que celui-ci juge entre eux est : « Nous avons entendu et nous obéissons. » Voilà ceux qui réussissent. » (Coran 24:51)

Obéir aux commandements de Dieu ne peut être interprété comme une permission de se montrer cruel envers quelque créature que ce soit. Même si les porcs et les chiens peuvent cause du tort aux êtres humains, comme la transmission de maladies par la viande de porc et par la salive du chien, rien ne justifie un mauvais traitement à leur égard.

Une fois, le Prophète ordonna l'abattage des chiens errants de Médine[3] à cause d'une épidémie de rage parmi eux. Évidemment, il n'y avait pas de refuges pour animaux ni de vaccins, à cette époque. Alors tuer les chiens était l'unique moyen de protéger la population.

L'islam est très clair sur l'obligation de chacun de traiter les animaux avec bonté et compassion. Il faut toutefois garder à l'esprit que les animaux furent créés pour le bienfait des êtres humains. Il est interdit de faire travailler les animaux au-delà de leur capacité, jusqu'à l'épuisement. Mais il n'est pas acceptable, non plus, d'accorder à leur vie un statut équivalent ou même supérieur à la vie des êtres humains. Il est ainsi permis d'abattre des animaux pour se nourrir ou par nécessité et il est permis de les utiliser pour des travaux ou autres, toujours en les respectant. Dans tous les cas, la cruauté est absolument interdite.

Omar ibn al-Khattab, le deuxième calife de l'islam, vit une fois un homme traîner une chèvre par les pattes pour aller l'abattre. Il lui dit : « Que la ruine s'abatte sur toi! Si tu veux l'abattre, fais-le de manière appropriée! »[4] Omar dit aux gens de ne jamais

traiter les animaux de manière rude et cruelle. Il exprima ses inquiétudes pour les animaux et sa crainte que Dieu ne l'interroge sur la façon dont il aura traité les animaux. Il dit : « Si un chameau tombait dans la vallée de l'Euphrate, je craindrais que Dieu ne m'interroge à ce sujet. »^[5]

Les êtres humains sont les gardiens de la création de Dieu. Traiter les animaux avec bonté et compassion est l'une des responsabilités qui leur échoue. Le statut impur de certains animaux ne remet nullement en question leur droit de vivre une vie dénuée de peur et de souffrances.

Footnotes:

^[1] Sahih Mouslim

^[2] Sahih Al-Boukhari

^[3] Sahih Mouslim

^[4] Dr. Mustafa Al-Sabai. *Some Glittering Aspects of Islamic Civilization*, Sharif Ahmad Khan, trans. (Delhi: Hindustan Publication, 1983) p. 138

^[5] Sheik Muhammed Karakkunnu, Farooq Umar (Malayalam), Calicut, India: IPH, 1984) p. 516.

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/3066/conceptions-erronees-sur-les-droits-des-animaux>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.